



COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE DE CESF

Année 2018 – 2019

Conditions d'admission

- **Une épreuve écrite d'admissibilité.** Sont admissibles les candidats ayant obtenus une note supérieure à 10.

- **Une épreuve orale.**

1° L'épreuve écrite : (durée 2 heures)*

Cette épreuve consiste à une analyse d'un document portant sur un sujet d'actualité. Cette épreuve vise à vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite du candidat. L'épreuve est notée sur 20 points. (Exemple d'épreuve écrite)

*Le temps de l'épreuve est modulable. En effet, un tiers temps peut être accordé au titre d'un handicap reconnu sous réserve d'apporter les justificatifs.

2° L'épreuve orale : (durée 20 minutes)

Un entretien avec un membre de l'équipe pédagogique et un professionnel.

- Présentation du projet professionnel et motivation du candidat (5-10 minutes)
- Soutenance avec le jury (10-15 minutes)

Pièces à joindre au dossier (administratif) :

- 1 photo d'identité
- 1 photocopie de la carte d'identité
- 1 photocopie de l'Attestation de Sécurité Sociale
- 1 photocopie des diplômes
- 1 photocopie des attestations employeurs et/ou certificats de stage
- 1 Curriculum Vitae
- 1 RIB
- Frais d'inscription et traitement dossier de 30,00 € à l'ordre de la Maison Familiale Rurale
- 1 photocopie du relevé de notes DE CESF (*pour les candidats redoublants*)
- 1 photocopie du document VAE (*pour les candidats VAE*)

Pièces à joindre au dossier (pédagogique) :

- 1 lettre de motivation expliquant le choix de votre projet professionnel, 1 feuille recto / verso
- Dossier de l'expérience

Cadre réservé au Centre de Formation

Dossier reçu le :

Dossier complet

Dossier incomplet

Pièces manquantes :

.....

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la MFR de Tôtes pour la formation « Diplôme d'Etat de Conseiller en Économie Sociale Familiale ».

Elles sont conservées pendant une durée de 5 ans et sont destinées au traitement des dossiers administratifs et pédagogiques.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : la MFR de Tôtes : mfr.totes@mfr.asso.fr

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr/>